

# Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du dimanche 16 mars 2025 09:30 à Salle D'Schira

Quorum : 6

**Membres présents :**

Benoît HAAGEN, Virginie MANAKOFAIVA, Adeline DEHLINGER, Stephania SCHWARZ, Jean-Jacques GUTH, Stéphane LAMBOLEZ, Christophe ZUMSTEIN, Laetitia KLEIN, Astrid KOHLER, Patricia PABST

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Bernard SCHUFFENECKER (donne pouvoir à : Christophe ZUMSTEIN)

**Membres Absents :**

Président de séance : Benoît HAAGEN

Secrétaire de séance : Laetitia KLEIN

**Ordre du jour de la séance :**

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Désignation du ou de la secrétaire de séance	
2	Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2025.	
3	Vote du compte administratif - exercice 2024	
4	Vote du compte de gestion - exercice 2024	
5	Affectation du résultat de l'exercice 2024	
6	Vote du budget primitif - exercice 2025	
7	Vote des taux d'imposition 2025	
8	Vote des subventions aux associations - 2025	
9	Tableau des effectifs - création d'un poste de Secrétaire de Mairie - CDD de 21 mois	
10	Approbation des termes de l'accord collectif local Prévoyance et accord de participation à la procédure de marché public	
11	Divers	

## Détails des projets / délibérations :

### Désignation du ou de la secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Mme KLEIN Laetitia, en tant que secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Virginie MANAKOFAIVA, Adeline DEHLINGER, Stephania SCHWARZ, Jean-Jacques GUTH, Stéphane LAMBOLEZ, Christophe ZUMSTEIN, Astrid KOHLER, Patricia PABST, Laetitia KLEIN, Benoît HAAGEN, Bernard SCHUFFENECKER

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

---

### Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2025.

En l'absence de remarque, le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 2 février 2025.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Virginie MANAKOFAIVA, Adeline DEHLINGER, Stephania SCHWARZ, Jean-Jacques GUTH, Stéphane LAMBOLEZ, Christophe ZUMSTEIN, Astrid KOHLER, Patricia PABST, Laetitia KLEIN, Benoît HAAGEN, Bernard SCHUFFENECKER

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

---

### Vote du compte administratif - exercice 2024

M. le Maire, Benoit HAAGEN projette sur écran, les différents éléments comptables justifiant de l'ensemble des écritures budgétaires et des décisions modificatives intervenues lors de l'exercice écoulé.

Conformément à la réglementation en vigueur, M. le Maire quitte la salle après cette lecture précise, afin que le Conseil Municipal entérine sa décision.

Ainsi, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Section de fonctionnement recettes

Dépenses prévues 269 700,00 €

Dépenses réalisées 234 399,28 €

Section de fonctionnement dépenses

Dépenses prévues	269 700,00 €
Dépenses réalisées	204 477,31 €
Section d'investissement recettes	
Dépenses prévues	85 104,77 €
Dépenses réalisées	46 010,10 €
Section d'investissement dépenses	
Dépenses prévues	85 104,77 €
Dépenses réalisées	34 252,60 €

#### RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024

Fonctionnement	29 921,97 € (excédent)
Investissement	11 761,50 € (excédent)
Résultat global	41 683,47 € (excédent)

Après ce vote, M. le Maire rejoint l'instance afin de participer à la suite des débats.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Virginie MANAKOFAIVA, Adeline DEHLINGER, Stephania SCHWARZ, Jean-Jacques GUTH, Stéphane LAMBOLEZ, Christophe ZUMSTEIN, Astrid KOHLER, Patricia PABST, Laetitia KLEIN, Benoît HAAGEN, Bernard SCHUFFENECKER

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

---

#### Vote du compte de gestion - exercice 2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Centre de Gestion Comptable de Guebwiller à la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion est visé par M. le Maire et certifié pour les montants des titres et mandats émis, en conformité avec ses écritures.

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, sachant que ce document est identique au Compte Administratif, le Conseil Municipal en délibère puis vote à l'unanimité des membres présents.

Résultats de vote : adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Virginie MANAKOFAIVA, Adeline DEHLINGER, Stephania SCHWARZ, Jean-Jacques GUTH, Stéphane LAMBOLEZ, Christophe ZUMSTEIN, Astrid KOHLER, Patricia PABST, Laetitia KLEIN, Benoît HAAGEN, Bernard SCHUFFENECKER

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

---

## Affectation du résultat de l'exercice 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement 2022	-	€
Un excédent (2023) de clôture de	42 566,22	€
Part affectée à l'investissement 2024	-	€
Soit un bénéfice de fonctionnement cumulé de	42 566,22	€
Un déficit d'investissement 2022	-	36 360,72 €
Un déficit (2023) de clôture de	-	7 893,55 €
Soit un déficit d'investissement cumulé 2024 de	-	77 254,27 €
<b>TOTAL EN AUTOFINANCEMENT</b>	-	<b>1 688,05 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

### DECIDE

À l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024, comme suit :

Compte 1068 Bénéfice de fonctionnement reporté	42 566,22 €
Compte 001 Déficit d'investissement reporté	44 254,27 €

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Virginie MANAKOFAIVA, Adeline DEHLINGER, Stephania SCHWARZ, Jean-Jacques GUTH, Stéphane LAMBOLEZ, Christophe ZUMSTEIN, Astrid KOHLER, Patricia PABST, Laetitia KLEIN, Benoît HAAGEN, Bernard SCHUFFENECKER

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

---

## Vote du budget primitif - exercice 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal en détail, le projet du budget primitif de l'exercice 2025.

La section de fonctionnement se présente équilibrée en dépenses comme en recettes, avec un montant de 240 600,00 €.

Pour la section d'investissement, l'équilibre financier en dépenses comme en recettes fait apparaître un montant de 183 500,00 €.

Après la présentation complète de ce document détails compris, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité le Budget primitif 2025.

Résultats de vote : adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Benoît HAAGEN, Bernard SCHUFFENECKER, Virginie MANAKOFAIVA, Adeline DEHLINGER, Stephania SCHWARZ, Jean-Jacques GUTH, Stéphane LAMBOLEZ, Christophe ZUMSTEIN, Laetitia KLEIN, Astrid KOHLER, Patricia PABST

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

---

### **Vote des taux d'imposition 2025**

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022 est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, M. le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B Sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

-Taxe foncière (bâti)	23,69 %
-Taxe foncière (non bâti)	97,08 %
-Taxe d'habitation	8,14 %

Charge M. Le Maire

-De notifier cette décision aux services préfectoraux

-De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Benoît HAAGEN, Bernard SCHUFFENECKER, Virginie MANAKOFAIVA, Adeline DEHLINGER, Stephania SCHWARZ, Jean-Jacques GUTH, Stéphane LAMBOLEZ, Christophe ZUMSTEIN, Laetitia KLEIN, Astrid KOHLER, Patricia PABST

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

---

### **Vote des subventions aux associations - 2025**

Au regard des débats sur le budget primitif 2025 et le constat d'une amélioration dans les finances, M. le Maire propose d'inscrire la somme de 500 € dans la ligne des subventions à allouer aux associations.

Cependant, cette subvention ne devra pas contribuer aux frais de fonctionnement de l'association puisqu'une telle subvention peut être demandée auprès du Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et du Sport.

Pour prétendre au versement de la subvention que pourrait verser la commune, un dossier complet devra être présenté et l'action d'animation devra bénéficier aux habitants de la commune.

Le dossier comportera tous les éléments ci-dessous :

- une présentation de l'association ;
- une présentation du projet à financer ;
- la forme de la subvention demandée (numéraire et/ou en nature) ;
- l'objectif (ce à quoi va servir la subvention).

La subvention ne sera versée qu'après réception de tous les éléments financiers (bilan et résultat) de l'animation ou du projet réalisé et pour lequel la subvention a été demandée.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Benoît HAAGEN, Bernard SCHUFFENECKER, Virginie MANAKOFAIVA, Adeline DEHLINGER, Stephania SCHWARZ, Astrid KOHLER, Jean-Jacques GUTH, Patricia PABST, Stéphane LAMBOLEZ, Christophe ZUMSTEIN, Laetitia KLEIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

---

#### **Tableau des effectifs - création d'un poste de Secrétaire de Mairie - CDD de 21 mois**

Compte tenu de la fin prochaine du contrat à durée déterminée, M. le Maire rappelle qu'il convient d'inscrire en rajout au tableau du personnel des effectifs de la commune en 2025, un poste de catégorie A, d'Attaché Territorial en Contrat à Durée Déterminée de 21 mois à partir du 1er août 2025 jusqu'au 30 avril 2027, à temps non complet et pour une durée hebdomadaire de 27 heures (27/35ème).

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Benoît HAAGEN, Bernard SCHUFFENECKER, Virginie MANAKOFAIVA, Adeline DEHLINGER, Stephania SCHWARZ, Jean-Jacques GUTH, Stéphane LAMBOLEZ, Christophe ZUMSTEIN, Laetitia KLEIN, Astrid KOHLER, Patricia PABST

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

---

#### **Approbation des termes de l'accord collectif local Prévoyance et accord de participation à la procédure de marché public**

Lors de la séance du Conseil municipal en date du 02/02/2025, mandat a été donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) afin de mener pour le compte de notre collectivité territoriale, une négociation avec des

représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG 68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG 68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

La négociation qui a permis d'aboutir à cet accord a conjugué le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du cadre réglementaire, ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur le CDG 68 et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG 68 ainsi que sur les agents.

L'application de cet accord à notre collectivité territoriale est subordonnée à son approbation par le Conseil municipal.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1er janvier 2026.

Le CDG 68 propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure par délibération.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité territoriale conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

**PRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025 ;

Vu les avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 13 février 2024 et du 26 novembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 02/02/2025 donnant mandat au Président du CDG 68 pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance

Considérant l'intérêt de se joindre à la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Le Conseil municipal :

-DÉCIDE d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.

-DÉCIDE de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1er janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.

-PREND ACTE que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Benoît HAAGEN, Bernard SCHUFFENECKER, Virginie MANAKOFAIVA, Adeline DEHLINGER, Stephania SCHWARZ, Jean-Jacques GUTH, Stéphane LAMBOLEZ, Christophe ZUMSTEIN, Laetitia KLEIN, Astrid KOHLER, Patricia PABST

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

---

#### Divers

- Incivilités au chalet du Hochburg :

Les vitres en plexiglas du chalet du Hochburg ont été remplacées après dégradation, entraînant un coût de 400€ et une demi-journée de travail.

- Journée citoyenne :

Une journée citoyenne est prévue le 10 mai. Une liste des travaux à réaliser sera établie prochainement.

- Antenne téléphonie mobile - Point de situation :

Le projet d'antenne 3G/4G, dans le cadre du "New Deal Mobile", suit son cours. Trois sites d'implantation possibles ont été proposés : en face de la mairie, à l'aire de loisirs de la rue du Ballon, ou à proximité du réservoir. Les deux derniers sites étant des terrains communaux, les démarches seront facilitées. L'antenne de Roderen ne couvre pas Rammersmatt, et un survol avec drone a été effectué pour affiner la couverture mobile. Le lieu d'implantation le plus probable est l'aire de loisirs, avec une hauteur de 36 mètres. Les émissions d'ondes seront faibles et largement en dessous des normes.

- Optimisation de l'Organisation pour la Mandature 2026-2032 :

L'organisation actuelle repose sur une concentration des responsabilités entre trois personnes, ce qui entraîne un partage inégal des informations. Pour améliorer cette situation, il est proposé de créer des commissions spécialisées, chacune dirigée par un responsable. Les domaines principaux concernés seraient l'urbanisme, les travaux, les écoles, la finance et la communication. D'autres sujets pourraient être traités au sein d'un groupe unique. Certaines commissions pourraient être ouvertes à des citoyens associés pour une expérience de démocratie participative. La nomination d'un troisième adjoint ou d'une délégation supplémentaire est envisagée pour optimiser les fonctions et responsabilités actuelles.

Le Secrétaire de séance,  
Laetitia KLEIN

Fait à RAMMERSMATT,  
Le 25/03/2025 ,  
Maire